

LA VOIE DE CHAMBÉRY (mars à août 1943)

Fabien BARNIER

CONFÉRENCE DU 10 OCTOBRE 2009

GABRA V Berne (Suisse)

L'invasion de la zone libre par les Allemands le 11 novembre 1942 (opération Attila) à la suite du débarquement des forces alliées en Afrique du Nord provoque une réorganisation du contrôle du territoire français occupé par les Italiens.

La ligne bleue de la limite de l'occupation italienne (ligne du Rhône) part dans le Sud de la France de Bandol, laisse Marseille, Aix et Avignon aux Allemands, suit le Rhône jusqu'à Vienne puis rejoint Ambérieu, Pont-d'Ain, Nantua, Bellegarde et Saint-Julien. La frontière franco-suisse et l'extrémité de la ligne de démarcation (région de Pougny) qui contourne le pays de Gex (en zone occupée interdite) sont sources des principales difficultés dans le contrôle des échanges entre la Suisse et la Savoie.

Entre mi novembre 1942 et début mars 1943, la correspondance n'est plus acheminée entre la Savoie occupée par les Italiens et la Suisse (conséquence de l'envahissement de la zone libre par les allemands).

A partir du 6 mars 1943, le contrôle du courrier de Milan (III – Suisse et France) attribue à Chambéry le contrôle postal pour les correspondances échangées entre les deux pays : Ufficio Censura Posta Estera de Milan (III) avec le 1^o distaccamento. Dans le sens Suisse vers Savoie, le train au départ de Genève 1 et Bâle 2 arrive au bureau frontière de Pougny – Chancy à 9h19. Le courrier est remis à un agent de douane allemand jusqu'à Bellegarde puis à un douanier italien qui le transporte à Chambéry (contrôle) et puis distribution sur le territoire de la ligne du Rhône. Le chemin inverse est fait le soir à partir de 17h30. Les dernières dates connues sont relevées sur des enveloppes expédiées les 1^{er} et 2 septembre 1943 pour la Suisse (armistices entre les forces alliées et l'Italie le 3 septembre 1943) et dans l'autre sens le 1^{er} septembre.

Pour illustrer ce résumé, nous montrons une enveloppe expédiée dans chaque sens avec ses caractéristiques et ses spécificités. Entre mars 1943 et mi juin 1943, l'encre bleue-violette est utilisée et le changement de couleur (sans signification particulière) va de mi juin 1943 jusqu'à la fin de l'utilisation de la voie de Chambéry.



Sens France vers Suisse. Enveloppe de la première période (encre bleue) expédiée de Nice le 27 IV 43 à Vevey avec les différentes marques de censure dont N°/III, grand chiffre 9 (caractéristique du sens France vers Suisse avec tous les n° répertoriés de 0 à 9). Au verso bande de fermeture VERIFICATO PER CENSURA et marque en violet UFFICIO CENSURA POSTA ESTERA III 1° Distaccamento.



Sens Suisse vers France. Enveloppe de la seconde période (encre rouge) expédiée d'Arreuse le 19.VII.43 à La Millière avec les mêmes marques de censure mais avec une lettre L au lieu d'un chiffre (16 lettres différentes répertoriées à ce jour). Au verso bande de fermeture et marque de censure identique mais en rouge.

Bibliographie :

- Fabien Barnier et Claude Gérard. **Le contrôle postal italien en France (1940 - 1943)**. Club marcophile de la seconde guerre mondiale. N° 63 (pp. 19 à 27). 2002.
- Claude Gérard. **L'occupation italienne en France à travers son service postal militaire (1940 - 1943)**. Supplément au n° 338 des Feuilles marcophiles. 2009.